

SERVICE ANIMATION SENIORS

FB/VB/JPM/NN

DECISION N° 23 07539.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa dudit article,

VU la convention de partenariat avec l'Association Nationale pour les Chèques Vacances,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour un séjour ANCV de 8 jours/7 nuits au Cap d'Agde à destination des seniors Villeparisiens, dans le cadre de la programmation 2023,

CONSIDERANT la proposition faite par l'association VTF, 1460 route de Galice - 13097 Aix en Provence Cedex 02, en date du 20 janvier 2023,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n° C202311 « Séjour seniors dans l'établissement 'ADGE Village Vacances VTF Le Domaine d'Agde' » est attribué à l'association VTF, 1460 route de Galice, 13097 Aix en Provence Cedex 02.

Le séjour est prévu sur une base de 26 personnes participantes pour un montant de 442 € TTC par personne (sur lequel s'appliquera la déduction de 194 € de l'ANCV pour les personnes éligibles et qui portera le montant facturé au Service Animation Seniors de Villeparisis à 248 €), **soit un total maximum, pour 26 personnes, de 11 050 € TTC (dont 1 gratuité).**

S'ajoutent les frais d'assurance multirisque de 19.44 € TTC par personne (4.40 %) (dont 1 gratuité), la taxe de séjour de 6.16 € TTC par personne **soit la somme de 646.36 € pour les 26 participants.**

Chaque option chambre individuelle est tarifée 86 € par séjour.

Les frais et conditions d'annulation et conditions de révision des prix sont prévus au contrat.

Article 2

Le séjour se déroulera du 29 avril au 6 mai 2023.

La durée du contrat court à compter de la date de notification jusqu'au 7 mai 2023.

Article 3

Les dépenses relatives à ce marché seront inscrites au budget Communal 2023.

Un acompte de 30 %, prévu au contrat, sera réglé par mandat administratif courant janvier 2023.

Le(s) acompte(s) suivant(s) et le solde, seront réglés, suivant conditions prévues au contrat, par mandat administratif, sur facture sur la base des effectifs définitifs et des conditions d'annulation prévues au contrat.

Article 4

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 31 janvier 2023

Le Maire,

Frédéric BOUCHE





Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230213-23_07539-AU
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023



1460 route de Galice
13097 Aix en Provence Cedex 02
T. 04 42 221 221
E. vtfgroupes@vtf-vacances.com
Commercial : Nicolas BONNIN 0607436554
nbonnin@vtf-vacances.com

Numéro client : 604821
Partenaire : MAIRIE DE VILLEPARISIS
Dossier suivi par : Nathalie SALMON
nsalmon@vtf-vacances.com 04 42 95 86 18

Aix-en-Provence, le 26/01/2023

CONTRAT GROUPES n°8463

ACCORDS

La présente convention est passée entre l'Association VTF, dont le Directeur Général est Monsieur Patrice Cochet, située au 1460 route de Galice 13097 Aix en Provence Cedex 2

Et, MAIRIE DE VILLEPARISIS
Représenté par : Mr BOUCHE Frédéric, Maire
SERVICE ANIMATION SENIORS
BP 229
77272 VILLEPARISIS CEDEX
senioranimation@mairie-villeparisis.fr

Pour l'établissement Agde - Village de vacances VTF Le Domaine d'Agde 20 chemin Raymond Fages
34300 AGDE

ENGAGEMENTS :

Engagement entre **VTF "L'ESPRIT VACANCES"** et **MAIRIE DE VILLEPARISIS**. Les deux parties s'engagent à observer les conditions d'accueil énoncées ci-après pour le séjour suivant. Les tarifs sont proposés et acceptés, au préalable, afin d'éviter toute contestation. L'engagement de VTF, définitif dès réception du contrat signé et accompagné de la 1ère échéance d'arrhes, peut être annulé en cas de force majeure liée à l'ouverture ou au fonctionnement de l'équipement. Les autres versements d'arrhes devront être effectués suivant l'échéancier accepté par les deux parties, et figurant du présent document, sans autre appel de VTF, sous peine d'annulation de la réservation. Toute modification apportée au contrat par le client sans accord préalable et écrit de VTF, entrainera l'annulation de plein droit du dit contrat.

Détails du séjour					
Nombre de participants : 26					
Prestations	Dates du séjour		Prix unitaire	Quantité	Total TTC
Forfait de séjour	29/04/2023	06/05/2023	442,00 Euro	26.00	11 492,00 Euro
Gratuité	29/04/2023	06/05/2023	-442,00 Euro	1.00	-442,00 Euro
Taxe de séjour	29/04/2023	06/05/2023	6,16 Euro	26.00	160,16 Euro
Assurance multirisque ext COVID 4.40%	29/04/2023	06/05/2023	486,20 Euro	1.00	486,20 Euro

VTF Association Loi Locale 1908 • N° SIRET 775 619 588 00426 • N° TVA intracommunautaire FR 78
• Agrément ESUS n° 2017/63 du 29 septembre 2017 • Garantie financière UNAT
• Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM013100349
• Union d'Associations VTF, 1460 route de Galice 13090 Aix en Provence cedex 02
• Assurance responsabilité civile professionnelle AXA 313 terrasse de l'Arche 92727 Nanterre Cedex France

7505 de réception en préfecture
077-217705744-20230213-23_07539-AU
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Total : 11 696,36 Euro

Échéances	Montant déjà versé	Montant restant à régler	Avant le
1er arrhe 30%	0,00 Euro	3 508,90 Euro	20/01/2023
Solde	0,00 Euro	8 187,46 Euro	15/03/2023

Base HT	Taux de TVA	TVA	Montant TTC
9 073,06 Euro	10,00%	907,30 Euro	9 980,36 Euro
510,53 Euro	20,00%	102,11 Euro	612,64 Euro
1 070,16 Euro	0,00%	0,00 Euro	1 070,16 Euro

Observations :

Contrat ANCV établi sur la base de 26 participants et 13 hébergements

Le prix comprend :

ANCV :

- Votre apéritif de bienvenue (ex. : boisson régionale ou kir ou pétillant, et son accompagnement salé)
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- La pension complète (boissons à table (vin & eau) et café au déjeuner inclus), du dîner du 1er jour au déjeuner paniers repas emporté le 8ème jour, incluant au moins un dîner régional pendant votre séjour
- Les prestations prévues au programme (droits d'entrées, visites, activités...)
- Le guidage ou l'accompagnement des excursions prévues (sauf mention contraire)
- Les déjeuners à l'extérieur prévus au programme (boissons incluses)
- Les animations de soirées
- L'accès à toutes nos infrastructures
- Le ménage assuré et linge de toilette changé 1 fois dans séjour pour tout séjour de 5 nuits minimum
- L'adhésion VTF

TRANSPORT :

- Le transport sur place selon le programme ainsi que les transferts a/r de la gare d'Agde vers VV incluse dans le tarif et réservé par nos soins.

Le prix ne comprend pas :

ANCV

- Le supplément chambre individuelle : 86€ par séjour dans la mesure des places disponibles (affectation après consultation auprès de nos services)
- La prestation hôtelière : ménage assuré et linge de toilette changé tous les jours : 10 € par personne et par nuit (1 prestation assurée pour un séjour de 5 nuits min)
- La couverture assurance multirisque avec extension COVID : 4,40% du prix de votre séjour
- Transport A/R

Les conditions spécifiques :

Gratuités

- 20-35 adultes participants (chauffeur inclus) : 1 séjour offert

- 36-51 adultes participants (chauffeur inclus) : 2 séjours offerts
- 52 adultes participants et+ (chauffeur inclus) : 3 séjours offerts

Le règlement

- Un 1er acompte de 30% est demandé à la signature du contrat
- ~~Un deuxième acompte est demandé 120 jours avant le départ~~
- Le solde doit nous parvenir 45 jours avant le départ

Pour les inscriptions intervenant moins de 45 jours avant la date de départ un règlement de 100% est demandé à la signature du contrat. S'il y a lieu, le prix du transport (sur place et aller-retour) et des prestations supplémentaires seront inclus dans le calcul du 1er acompte.

Assurances :

Inclus dans votre contrat :

L'assurance multirisque GRITCHEN avec extension Covid : +4.40% du forfait total hors adhésion. Etant nominative elle sera effective à réception de votre liste des participants.

Débit annulation :

Les conditions d'annulations et réductions d'effectifs sont énumérées dans les CGV. Ces frais se cumuleront avec les frais des prestations supplémentaires (transport par exemple). Pour couvrir ces frais éventuels d'annulation, VTF propose une assurance optionnelle.

Facturation :

La signature du contrat implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente VTF.

La facture sera établie selon le nombre de participants figurant dans ce présent contrat. En cas de baisse d'effectif et/ou d'annulations individuelles, selon les modalités sus-citées.

En cas de dépassement d'effectif préalablement accepté par le service groupes, la facture sera établie selon ce nombre de participants accepté.

Après séjour, la facture prenant en compte d'éventuels réajustements selon le relevé de séjour signé par le responsable du groupe le jour du départ sera à régler dès réception.

Rooming list:

La liste des participants doit impérativement nous être fournie au plus tard 3 mois avant le séjour.

Hébergement :

Les chambres sont disponibles à partir de 17h le jour d'arrivée et devront être libérées le matin de votre départ avant 10 heures. (sauf accord particulier et mentionné par écrit)

La dernière liste reçue et validée par le service back off groupes déterminera le nombre définitif de chambres. Toute demande de chambre supplémentaire fera l'objet d'une demande écrite qui pourra être acceptée ou refusée selon la disponibilité et type de chambre demandée.

Régime alimentaire :

Nous ne prenons pas en compte les régimes alimentaires spéciaux.

Le présent contrat est établi en double exemplaire dont un est à retourner signé à VTF l'esprit Vacances.

Fait à Aix-en-Provence, le 26/01/2023

Paraphé pour et pour le compte de VTF

Votre chargé.e de clientèle groupe

Nathalie SALMON

nsalmon@vtf-vacances.com 04 42 95 86 18

Fait à Villeparisis..., le... 31 janvier 2023

Reconnait avoir pris connaissance des CGV qui suivent et les accepter sans réserve,

Paraphé pour et pour le compte de





VTF Association Loi Locale 1908 • N° SIRET 775 619 588 00426 • N° TVA intracommunautaire FR 775 619 588 00426

• Agrément ESUS n° 2017/63 du 29 septembre 2017 • Garantie financière UNAT

• Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM013100049

• Union d'Associations VTF, 1460 route de Galice 13090 Aix en Provence cedex 02

• Assurance responsabilité civile professionnelle AXA 313 terrasse de l'Arche 92727 Nanterre Cedex France

Accusé de réception en préfecture
07751998144 20230214
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
ASS VTF SERVICES VACANCES TOURISME FAMILLE LE GALICE 1460 ROUTE DE GALICE 13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1460 7000 6006 0211 9517 135		CCBPPFRPPMAR		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
14607	00060	06021195171	35	BP MED CAE BDR

VTF Association Loi Locale 1908 • N° SIRET 775 619 588 00426 • N° TVA intracommunautaire FR 77561958800426
 • Agrément ESUS n° 2017/63 du 29 septembre 2017 • Garantie financière UNAT
 • Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM01310049
 • Union d'Associations VTF, 1460 route de Galice 13090 Aix en Provence cedex 02
 • Assurance responsabilité civile professionnelle AXA 313 terrasse de l'Arche 92727 Nanterre Cedex France

77561958800426
 077-217705144-20230213-23_07539-AU
 Date de télétransmission : 13/02/2023
 Date de réception préfecture : 13/02/2023

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230213-23_07539-AU
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023